

Page 1

En l'absence des loups...

Page 1.01.A

L'aigle royal

L'aigle royal repeuple progressivement les massifs alpins dont il avait quasiment disparu.

Il se nourrit principalement de petits mammifères et d'oiseaux et, bien qu'il puisse emporter de jeunes agneaux, les dommages qu'il commet sur les troupeaux ovins demeurent très limités. Aussi la présence de ce superprédateur ne suscite-t-elle pas de conflits majeurs avec les éleveurs.

Page 1.01.B_FR

L'aigle royal

L'aigle royal fait partie des espèces protégées qui colonisent les Alpes après y avoir été au bord de l'extinction à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle. Ses effectifs sont bien connus dans les espaces protégés en raison des comptages qui y sont périodiquement organisés et du suivi dont l'espèce fait l'objet. Vingt couples et 116 aires ont par exemple été recensés dans le parc national de la Vanoise en 2001 et 111 individus dans le parc national des Ecrins l'année suivante.

L'aigle royal effectuant dans les troupeaux ovins des prélèvements minimes, il ne provoque généralement pas de conflits sérieux avec les éleveurs. Il interfère en revanche plus fortement avec d'autres activités humaines et, bien que l'espèce soit protégée, il arrive que des cadavres soient retrouvés dont l'autopsie indique qu'ils contiennent des plombs de chasse et qu'ils ont donc été braconnés.

Mais les interactions semblent surtout importantes avec les adeptes d'activités sportives et récréatives qui sont apparues ou qui se sont développées dans les Alpes au cours des dernières décennies. Les falaises qu'affectionnent les aigles sont désormais susceptibles d'être gravies, descendues ou approchées par des grimpeurs ou par des parapentistes.

Les gestionnaires d'espaces protégés soupçonnent cette proximité de perturber la reproduction des oiseaux. Ils s'efforcent donc d'engager des négociations avec des représentants de ces pratiquants, afin d'écarter les voies d'escalade et les sites d'envol en parapente des aires de nidification connues.

Les rapaces peuvent par ailleurs être victimes de lignes électriques ou de câbles de remontées mécaniques, tous deux extrêmement abondants dans les Alpes : ils meurent électrocutés par des lignes électriques ou assommés par des câbles qu'ils ne parviennent pas à détecter. Plusieurs organismes préoccupés du sort des aigles et d'autres espèces s'emploient à repérer les portions les plus dangereuses et à convaincre les exploitants de remontées mécaniques ou EDF (Electricité de France) de les munir de dispositifs de visualisation, tels que des serpentins de couleur.

Des équipements dissuasifs sont également installés autour de poteaux électriques qui se sont révélés particulièrement nuisibles aux rapaces. L'enfouissement de certaines portions a été réalisé ou est envisagé.

Les aigles royaux génèrent ainsi de multiples tensions et collaborations entre des acteurs aussi divers que des gestionnaires d'espaces protégés, des protecteurs de la nature, des exploitants d'installations électriques ou touristiques, des sportifs, ou encore des chasseurs.

Ce qui montre, une fois de plus, qu'il n'y a pas d'un côté une nature, de l'autre des êtres humains en société, et que les rapports entre les hommes dépendent, pour partie, de leur capacité à nouer des liens avec des non-humains.

Troupeau non gardé

L'élevage ovin a considérablement évolué dans les Alpes françaises au cours de la seconde moitié du vingtième siècle : les petits troupeaux, élevés pour le lait et rassemblés deux fois par jour pour la traite, ont été remplacés par des troupeaux beaucoup plus importants, élevés de manière extensive pour la viande.

Seuls les plus gros d'entre eux sont gardés : on estime habituellement qu'il faut 1.000 à 1.500 animaux pour supporter le coût de l'embauche d'un berger salarié. Aussi les troupeaux non gardés, qui n'étaient pas totalement inconnus jusque-là, se sont-ils répandus.

Troupeau non gardé

Troupeau non gardé ne signifie pas absence totale de surveillance mais absence quasi permanente de présence. Les éleveurs, notamment locaux, se consacrent aux foins pendant que les moutons sont en alpage. Ils surveillent leurs animaux plus ou moins étroitement selon le temps dont ils disposent, l'éloignement entre le siège de l'exploitation et l'alpage, l'accessibilité et la dangerosité de ce dernier, la taille du troupeau, etc. Ils se rendent régulièrement sur place et observent aussi leurs animaux à distance, au moyen de jumelles.

Au moment des premières neiges, les moutons sont rassemblés et descendus dans la vallée. Les agneaux, qui généralement ont atteint un poids suffisant, sont alors vendus pour être abattus ; leur viande bénéficie souvent d'un label de qualité.

Le non gardiennage s'accompagne d'un pourcentage de pertes estimé à 3 à 4 %, toutes causes confondues (chutes de pierres, dérochements, maladies tardivement détectées, foudre, chiens errants). Les moutons pâturant à leur guise, le non gardiennage peut également se traduire par un surpâturage ou au contraire par un embroussaillage localisés.

Ce mode de conduite très libre des animaux devient impossible en présence de grands carnivores, et notamment de loups : ces derniers en profitent pour consommer des moutons à satiété.

Là où les troupeaux n'étaient pas gardés, les premières attaques sont parfois passées quelques temps inaperçues.

Pour en savoir plus :

Arbos, P., 1922. La vie pastorale dans les Alpes françaises. Etude de géographie humaine. Thèse, géographie, Grenoble, 716 p.

Ernault, C., Vernet D. *et al.*, 1998. Evolution des usages et activités pastorales dans le Parc National de la Vanoise (1972-1996), Grenoble, Cemagref, 92 p.

Sauvage et domestique se mêlent...

Des chamois broutent à proximité de moutons. Le mélange entre espèces sauvages et domestiques, autrefois exceptionnel, est aujourd'hui de plus en plus fréquent.

Sauvage et domestique se mêlent...

Animaux domestiques et sauvages se sont très longtemps nettement opposés par leur nombre, leur localisation, leur comportement, éventuellement leur embonpoint. Les premiers étaient à la fois nombreux, proches, dociles et dodus tandis que les seconds étaient rares, éloignés des habitations, farouches et maigres.

Chacun avait bien conscience qu'il s'agissait là d'un ordre anthropique : l'élevage et la chasse maintenaient respectivement les animaux domestiques et sauvages tels que l'on estimait qu'ils devaient être, le contraire les uns des autres. L'éleveur éliminait la vache « vicieuse », le chasseur abattait le chamois trop confiant. Sans doute s'est-il toujours trouvé des transgresseurs — tel le renard qui se coule dans le poulailler, ou le chien qui file en douce croquer un lièvre en forêt — mais leurs écarts, s'ils se faisaient surprendre, étaient sévèrement punis.

Un « mélange des genres » s'est dessiné il y a quelques décennies, qui n'a cessé de s'accroître depuis. Les animaux domestiques sont de moins en moins dociles, de moins en moins proches, de moins en moins « familiers » — les étables ont été reléguées dans des zones agricoles à l'extérieur des villages ; dans le même temps, les animaux sauvages se sont multipliés, ils sont descendus des hauteurs et s'enhardissent au point d'approcher les maisons.

La frontière entre sauvage et domestique, qui n'a jamais été étanche, est devenue de plus en plus poreuse.

Pour en savoir plus :

Digard, J.-P., 1990. *L'homme et les animaux domestiques. Anthropologie d'une passion*. Paris, Fayard.

Mauz, I., 2002. Gens, cornes et crocs. Relations hommes-animaux et conceptions du monde, en Vanoise, au moment de l'arrivée des loups. Thèse, sciences de l'environnement, Paris, Engref, 511 p.

Buller H., 2004. Where the wild things are : the evolving iconography of rural fauna. *Journal of rural studies*, 20 (2): 131-141.

Chien errant

Les chiens sont dits errants lorsqu'ils échappent au contrôle de leur maître pour une période limitée, dont la durée varie d'une heure à quelques jours.

Au cours de leur escapade, solitaire ou collective, ils peuvent tuer des animaux sauvages ou domestiques, y compris de grande taille, et leurs attaques dans les troupeaux ovins sont susceptibles d'être très meurtrières.

Tout chien est susceptible d'errer mais certains sont davantage suspectés, en raison de leur activité habituelle (chiens de berger et chiens de chasse), de leur taille et/ou de leur origine (bergers-allemands, huskies).

Chien errant

Les chiens errants sont considérés dans les Alpes du Nord comme un véritable fléau. Ils sont honnis de tous, des biologistes aux éleveurs en passant par les gestionnaires de la faune sauvage et des espaces protégés et les chasseurs.

L'arrivée des loups a provoqué une controverse secondaire sur l'ampleur des dégâts commis par les chiens errants. En l'absence de données fiables, les chiffres que l'on recueille dans la littérature ou dans les entretiens varient dans des proportions surprenantes, de moins de 100 000 à plus de 700 000 moutons tués par an en France.

Dans les zones de présence permanente du loup, éleveurs et gestionnaires établissent cependant une distinction entre les modalités d'attaque des loups et des chiens. Les loups tendent à pratiquer une « guérilla » : ils multiplient les tentatives de prédation et maintiennent une forte pression sur le troupeau pendant de longues périodes, durant lesquelles toute faille dans la surveillance est mise à profit. Les chiens errants effectuent plutôt des raids : sauf exception, ils ne reviennent pas constamment au troupeau, qui ne subit pas de harcèlement.

Bien que cela soit interdit, et donc peu volontiers commenté, les chiens qui commettent des dégâts sur les troupeaux ovins finissent généralement par être abattus, par les éleveurs voire, dans les espaces protégés, par les gestionnaires.

Pour en savoir plus :

Bobbé, S., 1999. Entre domestique et sauvage : le cas du chien errant. Une liminalité bien dérangeante. *Ruralia*, 5: 119-133.

Boitani, L., Ciucci P., 1995. Comparative social ecology of feral dogs and wolves. *Ethology Ecology & Evolution*, 7: 49-72.

Panneaux de signalisation à l'entrée du Parc National

Les limites des parcs nationaux français sont matérialisées par un balisage tricolore, par des plaques métalliques et par des panneaux d'information.

En théorie, la réglementation propre aux parcs nationaux ne modifie pas le statut des loups, protégés sur l'ensemble du territoire français. Le plan d'action sur le loup 2004-2008 introduit cependant la possibilité d'abattre un certain nombre d'individus, dans des conditions particulières — échec des mesures de protection des troupeaux ou impossibilité de les mettre en œuvre : ces prélèvements ne peuvent avoir lieu dans les espaces protégés (zones centrales des parcs nationaux et réserves naturelles), où d'autres solutions doivent être trouvées.

Panneaux de signalisation à l'entrée du Parc National

Les parcs nationaux français ont la particularité d'être constitués d'une zone centrale et d'une zone périphérique.

Dans la première s'applique une réglementation particulière : par exemple, la chasse est prohibée et seuls les chiens de travail sont tolérés. Cette zone est délimitée sur le terrain par des traits de peinture bleu, blanc, rouge, et par des plaques métalliques ancrées sur des rochers régulièrement espacés. Des sept parcs nationaux français, le plus ancien (celui de la Vanoise, créé en 1963) se situe dans les Alpes du Nord – région dont nous nous sommes inspirés pour la réalisation de cette maquette.

Les premiers loups ont été officiellement observés en France dans le parc national du Mercantour en novembre 1992. La nouvelle n'a été annoncée qu'après un délai de quelques mois qui a été abondamment commenté. Les gestionnaires expliquent avoir choisi d'attendre d'être absolument certains que l'on avait affaire à des loups, et non à des chiens errants : ils n'ont diffusé l'information qu'après avoir trouvé les cadavres de deux animaux tués dans une avalanche, dont l'examen a confirmé qu'il s'agissait bien de loups.

Les opposants aux grands prédateurs les ont suspectés d'avoir voulu gagner du temps avant de rendre publique la présence des prédateurs, mettant ainsi les populations locales devant le fait accompli. Ils les ont également très vite accusés d'avoir organisé ou du moins autorisé la réintroduction clandestine de ces animaux sur le territoire français, ce que les responsables du parc national du Mercantour comme du ministère de l'Environnement ont toujours fermement démenti. Chacun des camps s'est alors efforcé d'apporter des arguments en faveur du retour naturel des loups depuis l'Italie voisine, ou de leur réintroduction clandestine.

Des élus des départements du sud-est de la France hostiles à la présence des prédateurs ont obtenu qu'une enquête parlementaire soit menée sur les conditions de présence du loup en France et l'exercice du pastoralisme, et qu'elle leur soit confiée. De très nombreuses personnes impliquées à un moment ou à un autre de la crise ont été entendues par les membres de la commission d'enquête parlementaire, la totalité des auditions étant rendues publiques en mai 2003, en même temps que le rapport d'enquête parlementaire. Celui-ci conclut à l'impossibilité d'écarter l'hypothèse que des prédateurs aient été ponctuellement relâchés ; il rejette en revanche l'hypothèse d'un « complot ». Sans que la controverse soit close — elle ne le sera probablement jamais —, le travail de la commission parlementaire réhabilite à la fois les services de l'Etat, qui n'apparaissent plus comme les suppôts de réintroduteurs irresponsables, et les tenants de la thèse de la réintroduction clandestine, dont

les convictions ont été prises suffisamment au sérieux pour donner lieu à une enquête parlementaire et pour amener à s'exprimer, dans les mêmes conditions, l'ensemble des protagonistes.

La crise provoquée par l'arrivée de loups dans le Mercantour a fortement marqué l'ensemble des responsables de services administratifs. Convaincus que la stratégie dans un premier temps adoptée dans le Mercantour a envenimé la situation, la plupart d'entre eux se sont efforcés d'en prendre le contre-pied : des efforts de diffusion rapide des informations ont notamment été réalisés, et les gestionnaires des espaces protégés, plus conscients des difficultés réelles posées aux éleveurs ovins par la présence des loups, se sont abstenus de saluer l'arrivée de ces derniers comme une bonne nouvelle.

Pour en savoir plus :

Proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête visant à établir les conditions de la présence du loup en France et à évaluer le coût, l'efficacité et les conséquences des dispositifs engagés par les pouvoirs publics en faveur du loup, enregistrée à la présidence de l'Assemblée nationale le 29 juillet 2002.

Rapport fait au nom de la commission d'enquête sur les conditions de la présence du loup en France et l'exercice du pastoralisme dans les zones de montagne, enregistré à la présidence de l'Assemblée nationale le 2 mai 2003, 2 tomes, disponibles sur <http://www.assemblee-nat.fr/12/rap-enq/r0825-t1.asp> et <http://www.assemblee-nat.fr/12/rap-enq/r08>.

Campion-Vincent, V., 2000. Les réactions au retour du loup en France. Une analyse tentant de prendre les « rumeurs » au sérieux. *Anthropozoologica*, 32 : 33-59.

Laslaz, L., 2004. 40 ans de parc national. Bilan et perspectives. Paris, L'Harmattan.

La grande faune sauvage alpine

La grande faune sauvage alpine a longtemps été peu abondante et peu diversifiée. Jusqu'à il y a quelques décennies, on ne voyait guère en montagne que de rares chamois, des renards, des blaireaux et, dans les régions les mieux pourvues, des bouquetins.

La grande faune sauvage alpine

Durant la première moitié du XX^e siècle, la pression agropastorale était encore très forte dans les Alpes tandis que les armes de chasse devenaient à la fois plus meurtrières et plus accessibles. Les sociétés alpines se sont alors appliquées à éradiquer les espèces animales sauvages les moins facilement compatibles avec les activités agropastorales et à maintenir les effectifs des autres espèces en deçà de seuils extrêmement faibles, en pratiquant une chasse qui ne s'embarassait pas de gestion des populations.

Au début des années soixante encore, il ne restait par conséquent dans les Alpes que quelques unes des espaces sauvages de grande taille. Leurs représentants s'étaient réfugiés dans les endroits les plus difficiles d'accès et s'enfuyaient au moindre indice de présence humaine. Il fallait ainsi bien des efforts, et bien de la chance, pour apercevoir un chamois. Quant aux bouquetins, ils ne survivaient que dans deux secteurs très reculés et escarpés de Haute-Maurienne (Savoie). Partout ailleurs, l'animal avait été exterminé. Les grands prédateurs, eux, avaient complètement disparu.

Pour en savoir plus :

Dalla Bernadina, S., 1988. Hédonistes et ascètes. "Latins" et "Septentrionaux" à la chasse au chamois dans les Alpes italiennes. *Le Monde alpin et rhodanien (La haute montagne. Vision et représentations)* : 165-185.

Mauz, I., 2002. Gens, cornes et crocs. Relations hommes-animaux et conceptions du monde, en Vanoise, au moment de l'arrivée des loups. Thèse, sciences de l'environnement, Paris, Engref, 511 p.

Capture de bouquetins

Sauvé de l'extinction par des mesures de protection initiées au XIX^e siècle dans le massif du Grand Paradis, en Italie, le bouquetin des Alpes est un des animaux emblématiques de la protection de la nature. Des animaux sont capturés dans le cadre d'un suivi scientifique des populations.

Capture de bouquetins

Grand ongulé pourvu de longues et fortes cornes et excellent rochassier, le bouquetin est remarquablement équipé contre les prédateurs. S'il entre dans le régime alimentaire des loups, il peut fréquemment leur échapper en se réfugiant dans des parois inaccessibles.

Sa tactique étant nettement moins efficace contre les chasseurs, ses effectifs étaient extrêmement réduits dès le XIX^e siècle. Il a alors été le premier animal à bénéficier de mesures de protection (1821) et Victor-Emmanuel II, *il re cacciatore*, désireux de se réserver une chasse dont il raffolait, a créé un espace protégé dans le massif du Grand Paradis.

En France, la volonté de protéger l'ongulé a contribué à la création du parc national de la Vanoise (1963), qui jouxte le parc national du Grand Paradis et où subsistaient dans les années 1950 les derniers bouquetins présents sur le territoire français. Le bouquetin a d'ailleurs longtemps été l'emblème du parc national et sa protection et son suivi ont fortement mobilisé les agents. Le parc national de la Vanoise abrite actuellement plus de 2 000 bouquetins et l'espèce a été réintroduite dans plusieurs autres massifs.

A la fin des années 1980, un programme national de recherche sur le bouquetin des Alpes a vu le jour, visant à améliorer la connaissance de l'espèce, alors très lacunaire. Le suivi régulier d'individus marqués a notamment permis de préciser l'état sanitaire des populations, de reconstituer leurs déplacements, longtemps demeurés énigmatiques, et de mieux comprendre leur vie sociale. Les modes de capture et de marquage ont l'un et l'autre beaucoup évolué. Les animaux ont d'abord été capturés à l'aide de cages-trappes ou de lacets, puis téléanesthésiés.

Au fil des années, ces opérations ont été mieux maîtrisées. Elles continuent cependant de présenter des risques pour l'animal : même si les fléchettes anesthésiantes sont tirées de tout près, il arrive qu'elles blessent l'animal, ou que celui-ci effectue une chute mortelle, l'effet de l'anesthésie n'étant pas instantané. Les mâles, peu farouches, et donc faciles à approcher et à capturer, sont aujourd'hui relativement bien connus, si bien que l'effort de suivi se porte préférentiellement sur les femelles.

En ce qui concerne le marquage, on a dans un premier temps utilisé des bagues auriculaires de couleur, qui permettent à un observateur exercé d'identifier à distance l'animal. D'autres techniques (VHF, GPS) évitent aujourd'hui de se rendre sur le terrain tout en fournissant des données plus précises et plus nombreuses sur les déplacements des bouquetins. Mais elles s'accompagnent d'un autre rapport à l'animal : ceux qui ont pratiqué un suivi personnalisé constatent qu'avec la recherche des individus marqués, c'est aussi une certaine proximité et un rapport affectif qui disparaissent.

Pour en savoir plus :

Bigan, M., Simon G., 2000. Histoire des réintroductions en France. *Le Courrier de la nature*, 182 (Spécial réintroductions) : 10-13.

Couturier, M., 1943. Projet d'un Parc National à Bouquetins en France. *Revue de Géographie Alpine* 31 (3) : 393-398.

Couturier, M. 1962. *Le Bouquetin des Alpes*. Grenoble, Couturier.

Darinot F., Martinot J.-P., 1994. Les populations de Bouquetins des Alpes (*Capra ibex ibex* L.) dans le Parc national de la Vanoise : bilan de trente années de protection. *Travaux scientifiques du parc national de la Vanoise*, 18 : 177-204.

Gauthier, D., Villaret J.-C., 1990. La réintroduction en France du Bouquetin des Alpes. *Revue d'écologie la Terre et la Vie*, supplément 5: 97-120.

Girard, I., 2000. Dynamique des populations et expansion géographique du bouquetin des Alpes (*Capra ibex ibex*, L.) dans le Parc national de la Vanoise. Thèse, biologie des populations et des écosystèmes, Université de Savoie, 229 p.

Mauz, I., 2003. Protection du bouquetin des Alpes et construction du parc national de la Vanoise. *Cosmopolitiques*, 3 (République cherche démocratie et plus si aff.) 81- 92.

Raffin, J.-P., Vourc'h A., 1992. La réintroduction des espèces. *La Recherche*, 23 (241) : 370-380.

La marmotte

Les marmottes sont aujourd'hui si communes et si familières qu'il est rare de se promener dans les Alpes sans avoir l'occasion d'en observer. L'évolution considérable des façons de les considérer et de les traiter les prédispose à être fréquemment évoquées pour retracer les changements intervenus au cours des dernières décennies dans les rapports des montagnards et des visiteurs aux animaux sauvages.

La marmotte

Les marmottes ont longtemps été chassées pour leur viande, leur graisse et leur peau. Un berger pouvait, paraît-il, doubler son salaire en les piégeant assidûment. Elles étaient également déterrées alors qu'elles hibernaient déjà, leur « récolte » donnant alors lieu à de véritables chantiers de terrassement. Certaines d'entre elles étaient apprivoisées – les petits ramoneurs savoyards ont souvent été représentés avec une marmotte.

La chasse à la marmotte n'est plus guère pratiquée : leur peau n'a plus de valeur ; on trouve à leur chair un goût de terre et leur chasse ne présente en elle-même aucun intérêt. Aussi ont-elles colonisé des lieux dont elles avaient disparu ; on les rencontre aujourd'hui à des altitudes plus basses et elles se sont rapprochées des habitations et des espaces cultivés, où il leur arrive même de s'installer.

Les marmottes dorment une bonne partie de l'année ; elles sont herbivores ; les touristes les trouvent éminemment « sympathiques » et ils achètent volontiers des peluches et des cartes postales qui les représentent. Elles ne devraient donc pas faire partie des espèces à problèmes.

Mais les terriers qu'elles creusent, lorsqu'ils sont nombreux, gênent les agriculteurs : les lames des faucheuses s'émeussent ou se brisent sur les pierres qu'elles ont exhumées, les éleveurs et leurs animaux peuvent se tordre les pieds ou les pattes dans un trou. En zone centrale des parcs nationaux pourtant, les agriculteurs ne peuvent les éliminer qu'avec l'accord du conseil scientifique et si un arrêté du directeur les y autorise.

Lorsque les relations entre les gestionnaires de l'espace protégé et les agriculteurs s'aigrissent, les premiers se résolvent généralement à effectuer des captures. Ils prélèvent des marmottes qu'ils relâchent un peu plus loin ou qu'ils fournissent à des structures prêtes à les accueillir, comme des espaces protégés qui en sont dépourvus, des parcs animaliers, ou encore des sociétés de chasse.

Les techniques mises en œuvre sont simples et bien rodées — les marmottes sont généralement capturées grâce à des cages-pièges – mais elles demandent du temps. Dans certains endroits, l'opération est renouvelée chaque année ou presque, l'espace devenu vacant étant très rapidement colonisé par de nouveaux individus. Au fil des années, il est toutefois de plus en plus difficile de trouver des organismes demandeurs de marmottes. On ne sait donc plus très bien que faire des individus capturés. Certaines captures se sont en outre soldées par des échecs, le site de lâcher, par exemple, ne convenant pas toujours aux rongeurs. Des marmottes prélevées en Vanoise et libérées dans les Bauges ont ainsi rapidement disparu.

Une expérimentation de contraception des marmottes a été tentée en 2004 dans le parc national des Ecrins. Il s'agissait d'évaluer la faisabilité et l'efficacité de la technique, appliquée à un petit nombre d'individus, et d'examiner si elle pourrait, à terme, remplacer les captures.

L'expérimentation, qui doit se poursuivre en 2005, est menée conjointement par des agents du parc national et par un vétérinaire spécialiste de la faune sauvage. Elle a provoqué des réactions, notamment dans la presse, dont l'ampleur et la vivacité ont surpris les expérimentateurs et qui les a conduits à solliciter l'intervention de chercheurs en sciences sociales. Comme toujours, on observe qu'une intervention sur l'animal ne se réduit pas à sa dimension technique et qu'on ne touche pas à l'animal sans toucher à l'homme. Leurs identités sont indissolublement liées.

Troupeau gardé

En l'absence de grands prédateurs, certains troupeaux sont gardés par un berger aidé de chiens de conduite. Ce sont notamment les grands troupeaux des éleveurs transhumants, venus de Provence.

Troupeau gardé

On rencontre dans les Alpes du Nord plusieurs types de troupeaux de moutons : les uns appartiennent à des éleveurs locaux, d'autres à des éleveurs plus éloignés mais installés dans le département, d'autres enfin à des éleveurs provençaux qui possèdent jusqu'à plusieurs milliers de bêtes. S'il arrive que les troupeaux locaux les plus importants et les troupeaux départementaux soient régulièrement gardés, c'est la règle pour les troupeaux transhumants.

Le gardiennage permet de raisonner la progression des animaux sur l'alpage, divisé en quartiers parcourus de manière à tirer le meilleur parti de l'herbe. Il évite que des secteurs ne soient sur-pâturés ou au contraire sous-pâturés. Dans le premier cas, la végétation est rasée et le sol peut être par endroits mis à nu, voire érodé. Dans le second, les animaux ne suffisent pas à consommer la biomasse produite et à maintenir une végétation herbacée : des arbustes s'installent et l'alpage s'embroussaille. Les différents problèmes susceptibles de survenir au cours de la saison d'estive — maladies, blessures, intempéries, prédateurs, etc. — peuvent également être plus rapidement détectés et résolus lorsque le troupeau est gardé.

Les troupeaux rejoignent l'alpage en juin et ils y demeurent jusqu'en septembre. Les bergers sont logés dans des chalets ou des caravanes. Ils travaillent avec des chiens qui les aident à conduire le troupeau et qui sont très souvent, pour les ovins, des border collies, ou d'autres chiens vifs et de petite taille. Un bon chien de conduite est défini par les éleveurs comme celui qui craint son maître et que craignent les brebis.

Le gardiennage ne signifie pas que la présence humaine soit ininterrompue. Le berger laisse inévitablement le troupeau de temps à autre pour se ravitailler, ou tout simplement pour dormir, ces absences n'étant pas gênantes en l'absence de grands prédateurs.

Pour en savoir plus :

Ernault, C., Vernet D. *et al.*, 1998. Evolution des usages et activités pastorales dans le Parc National de la Vanoise (1972-1996), Grenoble, Cemagref, 92 p.

Delavigne A.-E., 2004. The private life of the shepherd. How documentary films represent the living conditions of the shepherd during summer transhumance. *Journal of Alpine research*, 2004 (3): 95-112.

Touristes

Initié au XVIII^e siècle par des Anglais et devenu un phénomène de masse dans la seconde moitié du siècle dernier, le tourisme a bouleversé l'économie alpine dont il est à présent le socle.

Il s'est accompagné d'aménagements et d'équipements particuliers — stations de ski pour l'hiver, refuges et chemins de randonnée pour l'été — qui ont fortement contribué à l'évolution des modes de vie, des paysages et des milieux naturels.

Touristes

Le tourisme hivernal est essentiellement concentré dans les stations de ski, un petit nombre d'entre elles, créées *ex nihilo* en altitude à partir des années 1960, regroupant la majeure partie des lits touristiques. En été, la fréquentation est plus diffuse, même si les espaces protégés sont particulièrement fréquentés.

Les pratiques touristiques se sont fortement diversifiées au cours des deux ou trois dernières décennies. Alors que le ski et la marche ont longtemps été les seules activités sportives, de nouveaux modes de glisse sont apparus, ainsi que des sports d'eau vive et aériens. L'usage des raquettes à neige s'est beaucoup répandu ; les skieurs se partagent aujourd'hui les pentes avec les snowboarders et les pratiquants du télémark, et les marcheurs les chemins avec les VTTistes et avec les conducteurs de véhicules tout terrain en dehors des espaces protégés.

Il n'est plus aujourd'hui de milieux qui ne soient parcourus à un moment ou à un autre, d'une manière ou d'une autre : les couloirs les plus raides par des skieurs hors piste l'hiver et par des alpinistes l'été, les massifs les plus reculés par des randonneurs à pied ou à ski, les grottes par des spéléologues, les falaises par des grimpeurs, le ciel par des parapentistes, les torrents par des adeptes du canoë kayak, du canyoning, du rafting ou de l'hydrospeed. Quels que soient leur biotope et la saison, les animaux sauvages sont amenés à rencontrer des humains qui y sont d'autant moins préparés qu'ils sont fréquemment de passage et d'origine urbaine. L'arrivée de grands prédateurs s'opère donc dans un contexte singulièrement différent de celui qui prédomine dans des pays où le tourisme rural est, pour l'instant, fort peu développé.

Pour en savoir plus :

Perret J., 1992. Le développement touristique local. Les stations de sports d'hiver. Thèse, économie du développement, Grenoble, Pierre Mendès-France Grenoble II, 409 p.

Stephen L., 2003. *Le terrain de jeu de l'Europe*. Paris, Hoëbeke.

Des enquêtes de fréquentation sont consultables sur les sites Internet des parcs nationaux : www.vanoise.com ; www.les-ecrins-parc-national.fr.

Cabane pastorale abandonnée

Si l'élevage ovin est loin d'être négligeable, l'élevage bovin laitier prédomine cependant dans les Alpes du Nord. Les pratiques pastorales ayant beaucoup évolué depuis les années 1960, de nombreux bâtiments qui servaient à loger les vaches et les hommes ont été abandonnés et sont aujourd'hui en ruines.

Cabane pastorale abandonnée

Les alpages sont parsemés de bâtiments — halles pour les vaches, chalets, simples abris, caves à fromage —, souvent en piteux état, qui permettaient de loger les hommes, autrefois nombreux, et dont certains servaient à la fabrication ou aux « soins » du fromage. En l'absence de locomotion motorisée, il était en effet difficile de transporter le lait sur de grandes distances.

Les alpages les moins accessibles ou les moins productifs ont tout simplement été désertés. La plupart sont cependant toujours utilisés mais les changements techniques, politiques et sociaux survenus depuis les années 1960 ont complètement modifié leur exploitation.

Les clôtures électriques, qui évitent de garder les animaux, et les machines à traire, dont le cinquantième anniversaire a été fêté dans les Alpes françaises en septembre 2004, ont permis de diminuer la main-d'œuvre dans des proportions considérables. La création de coopératives laitières et la construction de pistes pastorales incitent en outre à descendre le lait dans les vallées et les alpages où l'on continue à fabriquer le fromage, donc à utiliser des bâtiments, sont aujourd'hui relativement rares.

Pour en savoir plus :

Viallet H., 1993. *Les alpages et la vie d'une communauté montagnarde : Beaufort du Moyen Age au XVIII^e siècle*. Annecy.

Page 1.12.A

Repasse

Pour étudier certaines espèces d'oiseaux particulièrement difficiles à observer, les ornithologues recourent à une technique particulière appelée « repasse ». Ils émettent un chant d'oiseau de la même espèce, préalablement enregistré, de manière à recueillir une éventuelle réponse.

Page 1.12.B_FR

Repasse

Piégé par le son émis, non par un congénère comme il le croit, mais par un artifice, l'oiseau révèle sa présence par son chant. C'est une sorte de piège bien particulier, fondé sur la ressemblance maximale avec l'être que l'on veut attirer ou simplement repérer.

La repasse fait partie de ces techniques très anciennes — les chasseurs utilisent des appeaux depuis des siècles —, que les protecteurs et les gestionnaires de la nature ont reprises à leur compte en les adaptant à leurs besoins et à leurs objectifs et en les sophistiquant.

Le chasseur

Dans les Alpes où les communes comptent souvent de cinquante à cent chasseurs, la chasse est l'une des grandes activités de l'automne. Plusieurs espèces d'ongulés peuvent désormais être chassées — le sanglier, le mouflon, le cerf, le chevreuil et le chamois —, ce dernier restant le gibier favori de beaucoup de montagnards.

Le chasseur

Si beaucoup de paysans montagnards tiraient à l'occasion un lièvre, un coq de bruyère ou un chamois, les chasseurs réguliers étaient jusque dans les années 1960 relativement peu nombreux. Il existait dans chaque commune quelques spécialistes, prêts à parcourir des distances et des dénivelés considérables pour abattre les rares chamois survivants. Ces hommes jouissaient au village d'un statut particulier.

A mesure que le gibier est devenu plus abondant, et les armes meilleur marché, le nombre des chasseurs a augmenté. Pendant quelque temps, il y a eu à la fois plus de gibier et peu de règles à respecter, période dont certains chasseurs parlent aujourd'hui comme d'un âge d'or.

Des plans de chasse ont par la suite été instaurés qui ont bouleversé les pratiques cynégétiques et, avec elles, les rapports entre les chasseurs et leurs rapports aux animaux. Un quota a été fixé pour chaque espèce soumise à plan de chasse et pour chaque société de chasse. L'animal abattu doit en outre appartenir à une classe d'âge et parfois à un sexe donné. Les chasseurs sont tenus de fixer un bracelet à une patte de l'animal, qu'ils présentent le soir à une commission de contrôle. Des secteurs de chasse peuvent également être attribués et, pour éviter que la faune ne soit trop dérangée, des équipes sont constituées qui chassent à tour de rôle.

La chasse est ainsi beaucoup plus encadrée et contrôlée qu'elle ne l'était et certains, notamment parmi les plus anciens, s'en sont désintéressés. La modification de la réglementation s'est accompagnée de changements importants dans les rapports entre les chasseurs comme dans leurs rapports aux animaux. Alors qu'ils abattaient autrefois n'importe quel animal, l'objectif étant de tirer avant les autres, ils doivent aujourd'hui identifier l'animal, ce qui demande de l'observer suffisamment longtemps et peut requérir l'usage d'une longue-vue. Le bon chasseur n'est plus celui qui tue le plus, à présent qualifié de « viandard », mais celui qui peut, à distance, distinguer un chamois mâle d'une femelle, et dire si les cornes s'arrêtent en dessous ou au-dessus des oreilles.

Pour en savoir plus :

Dalla Bernadina, S., 1994. Pour une ethnologie des frontières en milieu alpin. *Géographie et cultures*, 9: 57-76.

Dalla Bernadina, S. (1995). De l'emblème au portemanteau : fastes et déboires du trophée de chasse. Des bêtes et des hommes. Le rapport à l'animal : un jeu sur la distance. B. Lizet and G. Ravis-Giordani. Pau, Paris, Ed. du CTHS: 175-195.

Dalla Bernadina, S. (1996). *L'utopie de la nature. Chasseurs, écologistes et touristes*. Paris, Imago.

Dalla Bernadina, S. (octobre 1989). L'invention du chasseur écologiste : un exemple italien. *Terrain*, 13: 130-139.

Mauz, I. (2002). Gens, cornes et crocs. Relations hommes-animaux et conceptions du monde, en Vanoise, au moment de l'arrivée des loups. Thèse, sciences de l'environnement, Paris, Engref, 511 p.

Télesiège

Les télésièges, qui permettent de remonter les pentes sans effort, sont très répandus dans les Alpes du Nord où sont concentrées un grand nombre de stations de sports d'hiver de renommée internationale.

Ils n'ont pas peu contribué à modifier les paysages et les milieux montagnards, en traçant dans les forêts et les alpages de longues balafres.

Télesiège

Les espaces protégés et les stations de sports d'hiver ont été créés simultanément dans les années 1960 et 1970, les premiers étant délimités de manière à ne pas gêner le développement ultérieur des secondes. Ce partage de l'espace n'a cependant pas totalement empêché les conflits, le plus célèbre étant, en France, l'affaire de la Vanoise (1969-1971). A la fin des années soixante, les promoteurs ont découvert l'existence du ski d'été et ils se sont mis à guigner les glaciers du parc. L'un d'eux, Pierre Schnebelen, forme le projet de construire une station de sports d'hiver en pleine zone centrale. Entre protection de l'environnement et développement économique, le conseil d'administration du parc est extrêmement partagé. A une voix près, il « décide de ne pas s'opposer » au projet. Cette décision, le comité scientifique et l'association des Amis du parc national ne l'acceptent pas. Un véritable combat pour la Vanoise s'engage. Les naturalistes n'ont pratiquement aucune expérience en la matière. Ils se dotent de structures et d'outils nouveaux et réalisent un travail considérable pour étendre le problème qui les occupe à la société française tout entière. Ils parviennent, de fait, à susciter un mouvement d'opinion dont l'ampleur impressionne les plus hauts personnages du pouvoir et les amène à intervenir. Le projet est finalement abandonné. L'« affaire de la Vanoise » n'est pas la toute première manifestation, en France, de l'éveil d'une sensibilité écologique, mais elle est la première grande « affaire » des naturalistes, celle où une génération se forme à l'écologie militante.

A de très rares exceptions près, la zone centrale des parcs nationaux reste indemne de remontées mécaniques. En revanche, leur zone périphérique ne bénéficie d'aucune protection particulière et les équipements y sont nombreux. Le parc national de la Vanoise, en particulier, est entouré de grandes et de très grandes stations de sports d'hiver, la Tarentaise constituant le premier espace touristique montagnard en Europe.

On assiste aujourd'hui à un renouvellement massif des équipements, avec une tendance marquée à augmenter leur vitesse et leur capacité et à en diminuer le nombre. Leur installation nécessite des travaux et des investissements considérables, dont le montant ne cesse de croître. Il a ainsi atteint 348 millions d'euros hors taxe en 2004.

Pour en savoir plus :

Charvolin, F. (1993). L'invention de l'Environnement en France (1960-71). Les pratiques documentaires d'agrégation à l'origine du Ministère de la protection de la nature et de

l'environnement. Grenoble, Paris, Univ. Pierre Mendès-France, Ecole nationale supérieure des Mines de Paris, 503 p.

Laslaz, L., 2004. *40 ans de parc national. Bilan et perspectives*. Paris, L'Harmattan.

Mauz, I., 2003. *Histoire et mémoires du parc national de la Vanoise. 1921-1971 : la construction*. Grenoble, Revue de géographie alpine, collection Ascendances.

Page 2

Au village...

Manifestation anti-loups

Chaque automne, des éleveurs profitent de la descente des alpages pour manifester contre la présence des loups. Quittant la montagne à l'approche de l'hiver, ils s'arrêtent dans les grandes villes alpines pour y défiler avec leurs troupeaux.

Manifestation anti-loups

Même s'ils ont pris des mesures de protection de leurs troupeaux — ce que quasiment tous sont finalement contraints de faire — la plupart des éleveurs restent opposés à la présence des loups et certains d'entre eux manifestent chaque année contre leur présence.

On peut distinguer deux types de manifestations, qui l'un et l'autre mettent en scène les brebis et les font « parler ». Lorsque des attaques particulièrement meurtrières ont lieu, des éleveurs déposent des cadavres devant les bâtiments qui abritent les services administratifs chargés de l'agriculture et de l'environnement : le nombre des animaux et la gravité de leurs blessures visent à révéler l'ampleur des dommages subis par les troupeaux et par les éleveurs.

Par ailleurs, des manifestations sont organisées à la fin de la saison d'estive, lorsque les troupeaux descendent des alpages. Les éleveurs se réunissent dans les grandes villes alpines — notamment Nice, Gap, Grenoble et Chambéry — et y organisent des défilés, portant ainsi le problème devant ces citadins que l'on dit majoritairement favorables au retour des loups.

Des races domestiques menacées de disparition et ayant subi des attaques de loups, telles que la brebis Brigasque et la chèvre du Rove — sont placées en tête des cortèges, afin de rappeler que l'élevage aussi produit de la biodiversité et que cette biodiversité domestique peut pâtir de la présence des loups.

Certaines manifestations ont rassemblé des éleveurs de toutes les Alpes françaises, comme celle de Lyon en octobre 1998, ou même de l'ensemble de l'Europe, comme celle de Nice en septembre 2001.

En réponse aux manifestations anti-loups des éleveurs et des organisations professionnelles agricoles, les défenseurs des grands prédateurs ont eux aussi manifesté à plusieurs reprises, notamment à Paris et plus récemment au cœur même des Pyrénées.

Page 2.02.A

Slogans hostiles aux loups

Des slogans hostiles aux loups ou des mises en garde contre la présence des prédateurs sont parfois inscrits sur les murs ou sur les panneaux de signalisation.

Page 2.02.B_FR

Slogans hostiles aux loups

Des mesures de protection ont été adoptées et les pratiques pastorales ont été, jusqu'à un certain point, adaptées à la présence de grands prédateurs. Il n'empêche que les éleveurs restent sauf exception très hostiles aux loups, contre la présence desquels ils protestent par différents moyens.

L'inscription de slogans anti-loups est l'un d'eux : il arrive que l'on trouve des messages « Non aux loups » ou « Mort aux loups ». D'autres inscriptions mettent en garde les randonneurs contre les risques que constitue, selon des éleveurs, la présence de loups.

Photo : Isabelle Mauz, juillet 1999 ??

Page 2.03.A

Médias

Les journalistes de la presse écrite, de la radio et de la télévision consacrent très régulièrement des articles et des émissions aux grands prédateurs et aux tensions qu'ils suscitent.

Les conflits générés par la présence des loups se jouent incontestablement aussi sur la scène médiatique.

Page 2.03.B_FR

Médias

Comme les éleveurs, les protecteurs, les chasseurs, les agents des divers services de l'Etat impliqués, les techniciens des troupeaux et ceux de la faune sauvage, les touristes, les scientifiques, les élus et comme les animaux eux-mêmes, les journalistes font incontestablement partie des acteurs de la crise provoquée par l'arrivée des loups dans les Alpes françaises.

Les articles et les émissions consacrées aux loups et aux conflits qu'ils génèrent sont innombrables : il n'est pas un média qui ne s'y intéresse, de la presse locale à la télévision en passant par les grands quotidiens nationaux et la radio.

Pour les partisans des loups et pour leurs opposants, il est primordial d'être présents sur la scène médiatique, donc d'être interviewés, filmés ou enregistrés : leurs positions et leurs arguments sont alors communiqués à un très grand nombre de lecteurs, d'auditeurs ou de spectateurs. Parce qu'ils détiennent les qualités que requièrent les médias — par exemple la disponibilité, la réactivité, la capacité à simplifier, à résumer et à inventer des formules percutantes ou provocatrices, bref à « mettre en forme » — qui diffèrent de celles qui comptent sur la scène politique, ou scientifique, ou technique, certains sont particulièrement sollicités par les journalistes et deviennent des porte-parole privilégiés des lycophiles ou des lycophobes.

Plusieurs magazines spécialement consacrés au loup ou aux grands prédateurs ont par ailleurs vu le jour, notamment à l'initiative d'associations de protection. C'est le cas de *La Gazette de la meute*, devenue *la Gazette des grands prédateurs*, éditée par le Groupe Loup France puis par Ferus après la fusion du Groupe Loup France avec l'association Artus, dédiée à la protection des ours.

Autre exemple : *La voie du loup*, édité par France nature Environnement. Dans le cadre du programme Life-loup, l'Etat a également publié un bulletin d'information, intitulé *L'Infoloups*, dont le premier numéro remonte à novembre 1996. *L'Infoloups* se veut une présentation impartiale de l'évolution des populations, de leur suivi, des modes d'indemnisation et des mesures de protection des troupeaux.

Pour en savoir plus :

Les numéros de L'infoloups sont consultables sur www.loup.environnement.gouv.fr

Sur *la Gazette des grands prédateurs*, voir www.ours-loup-lynx.info

Sur La Voie du Loup, voir www.fne.asso.fr/GP/publications/VL.htm

Intervention dans une école

Une des missions des agents des espaces protégés consiste à présenter leur métier et à faire découvrir les milieux naturels, leur faune et leur flore, aux enfants. L'arrivée des loups a en particulier donné lieu à de nombreuses interventions dans les écoles.

Intervention dans une école

A côté de leur mission de protection, les espaces protégés ont un rôle pédagogique.

Des efforts particuliers sont déployés en direction des enfants et des jeunes, en vertu de l'idée qu'ils sont les décideurs et les acteurs de demain. Les agents des espaces protégés animent des sorties scolaires sur le terrain et ils interviennent aussi dans les classes.

L'arrivée des loups est un sujet délicat à aborder : chaque classe compte des fils et des filles d'éleveurs et de chasseurs qui peuvent être radicalement opposés à la présence des prédateurs et le discours du garde-moniteur est alors souvent en contradiction totale avec celui tenu par les membres de la famille. Il est arrivé que ces interventions donnent lieu à des disputes, les familles accusant les agents de profiter de l'autorité de l'institution scolaire pour transmettre le message des protecteurs des loups et pour tenter de discréditer leur point de vue auprès de leurs propres enfants.

Les agents ont donc dû choisir entre ne pas parler des loups, pour ne pas alimenter la polémique, ou apprendre à en parler autrement, d'une manière plus acceptable pour les enfants et pour leurs familles, par exemple en abordant non seulement leur biologie et leur éthologie mais aussi les problèmes de coexistence avec les activités pastorales.

Eco-tourisme

Comme d'autres animaux sauvages, les loups constituent une nouvelle ressource économique : des objets — cartes postales, posters, peluches, tee-shirts, ...— portant une image positive de loup sont commercialisés dans les magasins de souvenirs et des sorties thématiques sont proposées par des professionnels de la montagne.

Eco-tourisme

A mesure que la grande faune sauvage se développe dans les Alpes, une nouvelle économie émerge autour de sa chasse et de sa protection. L'office national des forêts commercialise des journées de chasse au cerf ou au chamois, où le chasseur est accompagné par un agent.

Depuis fort longtemps, les marchands de souvenirs vendent des objets qui représentent les espèces animales les plus connues.

Des sorties sont proposées aux touristes qui leur permettent d'observer et éventuellement d'approcher les animaux sauvages. En Vanoise, le bouquetin constitue ainsi une véritable ressource pour certains accompagnateurs en montagne. Les loups ne font pas exception. Sur bien des présentoirs, ils ont rejoint le chamois, le bouquetin et la marmotte.

Dans le Mercantour ou dans le Vercors, on peut « marcher sur leurs traces » en louant les services d'un accompagnateur. Un parc à loups devrait être inauguré en avril 2005 à Saint Martin de Vésubie, dans le Mercantour, où les visiteurs pourront voir des loups plus facilement qu'en milieu naturel.

Les défenseurs des prédateurs comptent beaucoup sur leur valorisation économique pour les faire accepter par les populations locales. Ils affirment que les éleveurs eux-mêmes pourraient tirer profit de la présence des loups si leurs produits bénéficiaient d'un label indiquant qu'ils travaillent dans une région abritant des prédateurs, du type « agneau du pays du loup ».

L'idée n'est pas nouvelle : elle a déjà été mise en œuvre pour les poulets de Loué, dont l'acheteur apprend qu'il peut être croqué par un renard mais qu'il est défendu par des border collies, et pour un fromage des Pyrénées fabriqué avec du lait de brebis dans une région fréquentée par des ours.

Il est toutefois extrêmement difficile de chiffrer le marché actuellement généré par la présence de la faune sauvage en général, et par les loups en particulier, et plus encore d'imaginer ce qu'il pourrait être s'il était amené à se développer.

Comme pour tout ce qui touche aux loups, on trouve, selon les sources, les estimations les plus variables.

Page 2.06.A et page 2.06.B_FR (La Mairie) : coming soon!

Page 3

Les loups s'installent...

Les ongulés sauvages reculent

L'arrivée de grands prédateurs nécessite la mise en place de diverses mesures de protection des troupeaux ovins.

L'une d'elles consiste à introduire des chiens spécialisés, qui tendent à écarter du troupeau tous les êtres qui essaient de s'en approcher. Les ongulés sauvages (bouquetins, chamois, sangliers, cerfs, chevreuils, mouflons) en particulier, sont repoussés loin des moutons.

Les ongulés sauvages reculent

L'installation de loups impose de modifier des pratiques pastorales qui, jusque-là, donnaient à peu près satisfaction. Des mesures de protection existent, que les éleveurs n'adoptent généralement pas tout de suite, tant elles exigent de leur part des changements profonds et des efforts importants.

La plupart d'entre eux attendent que leur troupeau ait été attaqué, certains même d'avoir subi de lourdes pertes, avant de s'y résoudre. L'idée selon laquelle accepter les mesures de protection reviendrait à accepter la présence des loups a également contribué à différer leur adoption.

Plusieurs types de mesures ont été élaborées et sont mises en œuvre conjointement, avec le soutien financier, et parfois technique, de l'Etat : mise en place ou renforcement du gardiennage, regroupement nocturne des animaux, introduction de chiens de protection dans le troupeau.

Les chiens de protection ne se contentent pas d'écarter les prédateurs du troupeau. Ils tendent plus largement à repousser tout ce qui n'est pas un mouton, notamment les ongulés sauvages.

Il semble que ces derniers aient été de plus en plus souvent très proches des ongulés domestiques, ce qui est susceptible de poser des problèmes sanitaires. Le sens de circulation des germes pathogènes, du sauvage vers le domestique ou du domestique vers le sauvage, est localement âprement débattu.

Quoi qu'il en soit, le rétablissement d'une certaine distance entre troupeaux domestiques et sauvages peut réduire les risques de contamination mutuelle en limitant les contacts entre des espèces proches.

Mais il arrive aussi que les chiens de protection ne se bornent pas à repousser les ongulés et les prennent en chasse...

Pour en savoir plus :

Durant T., 1997. Gestion pastorale et faune sauvage. Laboratoire départemental d'analyses vétérinaires de la Savoie / parc national de la Vanoise. rapport interne, 166 p.

Braconnage

Depuis leur arrivée en France, des loups ont été illégalement tirés ou empoisonnés, dont il est difficile sinon impossible de connaître le nombre. Des plaintes ont été déposées par l'Etat et par les associations de protection des loups et des auteurs de ces actes de braconnage ont été jugés.

Braconnage

Sans doute existe-t-il des exceptions mais, dans leur très large majorité, les éleveurs sont fortement opposés à la présence des loups, qui peuvent mettre en péril leur exploitation et qui, dans le meilleur des cas, leur complique sérieusement le travail et l'existence.

Un braconnage existe, dont il est très difficile de mesurer l'ampleur. Mais on sait de manière certaine que des loups ont été empoisonnés. L'usage du poison est particulièrement redouté et dénoncé par les services de l'Etat et par les associations de protection de la nature, en raison des risques importants qu'il présente, non seulement pour les loups, mais pour de nombreuses autres espèces, et de la difficulté à le contrôler.

Efficace, relativement facile d'usage – encore qu'il existe un savoir de l'empoisonneur comme il existe un savoir du piègeur ou du chasseur -, anonyme, non sélectif, le poison est aujourd'hui présenté comme l'arme lâche et aveugle par excellence. Dans les communes de montagne, son usage n'est pas exceptionnel contre les chiens dont on veut se débarrasser discrètement, et il était employé encore récemment contre les renards. A la fin du XIX^e siècle et au début du siècle dernier, il était officiellement recommandé contre les loups et on le soupçonne d'être largement responsable de leur disparition.

Des loups ont également été tirés. Il se pourrait que les tirs aient été encouragés par les assertions des protecteurs, selon lesquelles, les loups étant extrêmement difficiles à abattre et leurs populations en pleine expansion démographique, les éleveurs et les chasseurs sont dans l'obligation de s'adapter à leur présence. En abattant des loups, ou en prétendant en abattre, certains veulent sans doute montrer que la présence des prédateurs ne saurait leur être imposée, qu'ils sont assez bons tireurs pour les éliminer, et que les loups ne sont pas ces animaux inatteignables et invincibles décrits par leurs partisans.

Il est souvent très difficile d'identifier les auteurs de ces braconnages, à moins qu'ils ne revendiquent leurs actes. Quelques procès d'éleveurs ont cependant eu lieu.

Pour la première fois depuis l'arrivée des prédateurs dans le Mercantour, une gestion officielle des loups est envisagée par le nouveau plan d'action sur le loup qui porte sur la période 2004-2008 et qui succède à deux programmes européens Life.

Ce plan prévoit la possibilité d'abattre quelques loups si les mesures de protection ont échoué ou si elles n'ont pu être mises en place. Les effectifs maximaux de loups pouvant être tirés sont fixés sur la base des comptages effectués l'hiver précédent et de modèles prédictifs qui ne tiennent pas compte du braconnage.

En 2004, deux loups ont été abattus par des agents de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage dans le cadre de ce plan d'action.

Pour en savoir plus :

Plan d'action sur le loup 2004-2008, consultable sur www.ecologie.gouv.fr

Troupeau gardé

Une des mesures de protection des troupeaux consiste à renforcer le gardiennage. Aussi les éleveurs dont les alpages sont situés dans des zones de présence permanente des loups sont-ils financièrement incités à embaucher des bergers et des aides-bergers, chargés de garder et de surveiller le troupeau.

Troupeau gardé

Etant donné la charge financière que cela représente, et les faibles marges que dégage leur activité dans les conditions commerciales actuelles, les éleveurs ne peuvent pas embaucher un berger ou un aide-berger s'ils ne bénéficient pas d'aides substantielles.

Dans le cadre du nouveau plan d'action 2004-2008, les éleveurs ovins et caprins situés dans les zones de présence permanente des loups sont encouragés à passer un contrat par lequel ils s'engagent à prendre un ensemble de mesures, dont la mise en place ou le renforcement du gardiennage. La présence humaine sur les alpages tend donc à augmenter avec la présence des prédateurs, qui inverse une tendance vieille de plusieurs décennies.

Encore faut-il que les troupeaux soient suffisamment importants. Ce n'est généralement pas le cas des troupeaux appartenant aux éleveurs locaux ; leur regroupement peut constituer une solution mais il soulève parfois des difficultés, notamment d'ordre sanitaire, et il nécessite une bonne entente entre les éleveurs.

Comme les autres mesures existantes, le renforcement du gardiennage n'est pas totalement efficace. Il contribue à limiter le nombre d'attaques et le nombre de victimes par attaque mais il ne permet pas de supprimer totalement la prédation, les loups sachant lancer leurs attaques lorsque les conditions sont particulièrement défavorables – la nuit, par mauvais temps – ou lorsque les hommes se sont octroyés un moment de repos ou se sont momentanément absentés.

Des associations de protection des loups ont mis en place un dispositif d'aide aux éleveurs qui mérite d'être signalé bien que son ampleur reste limitée. Des « écovolontaires » reçoivent une brève formation et interviennent pendant la saison d'estive pour assister les éleveurs qui en font la demande ou pour restaurer ou mettre en place des aménagements pastoraux.

En 2004, une quarantaine de ces écovolontaires ont offert leurs services à une quinzaine d'éleveurs dans le cadre du programme « pastoraLoup » fondé en 1999 par l'association Ferus. Ces initiatives témoignent de l'existence de passerelles entre lycophiles et lycophobes et montrent que les loups ne sont pas seulement bons à se disputer : ils suscitent, dans certains cas, l'apparition de liens inédits entre des groupes qui étaient jusque-là parvenus à s'éviter et à s'ignorer.

Pour en savoir plus :

Plan d'action sur le loup 2004-2008, consultable sur www.ecologie.gouv.fr

Ferus (2004) : Rapport d'activité Pastoraloup 2004. 24 p. consultable sur www.ours-loup-lynx.info

Enclos de nuit et cabane pastorale

Afin de renforcer le gardiennage des troupeaux ovins dans les zones de présence des loups, des cabanes pastorales financées par l'Etat ont été installées ou remises en état. La nuit, les troupeaux sont rassemblés dans un enclos à proximité des cabanes ; les bergers et les aides-bergers peuvent ainsi intervenir rapidement si les animaux présentent des signes d'agitation.

Enclos de nuit et cabane pastorale

Le gardiennage des troupeaux nécessite la présence de cabanes pastorales où logent les bergers et leurs aides éventuels durant toute la saison d'estive. Les anciennes cabanes pastorales étant en très mauvais état ou ne respectant pas les normes actuelles d'hygiène et de confort, d'importants travaux de rénovation doivent être entrepris pour qu'elles puissent à nouveau être utilisées. Des cabanes plus modernes ont également été installées dans le cadre des programmes européens Life-loup. Ces deux programmes Life (1997-1999) et (2000-2003), cofinancés par l'Europe et par la France, visaient à permettre l'installation de loups en mettant en place les outils nécessaires au suivi de l'espèce, à l'indemnisation des dommages et à l'adaptation des pratiques agropastorales aux conditions nouvelles générées par l'arrivée des grands prédateurs.

Le rassemblement du troupeau la nuit à proximité de la cabane demande du temps et exige que la distance à parcourir ne soit pas trop importante – sur les alpages les plus étendus, plusieurs cabanes doivent être aménagées et sont utilisées au fil de l'été. Les mesures destinées à permettre la cohabitation entre troupeaux domestiques et grands prédateurs ne sont pas sans modifier sensiblement l'aspect et l'ambiance de la montagne. Dans les zones de présence permanente des loups, on rencontre à présent des chiens de protection, des bergers, des cabanes et tout l'équipement qu'elles nécessitent.

Les secteurs où les moutons ont été parqués pour la nuit dessinent par ailleurs autant de tâches brunes : le sol y a été mis à nu et les déjections des animaux se sont accumulées (ce qui est susceptible de poser des problèmes sanitaires).

Une montagne où coexistent troupeaux domestiques et grands prédateurs est en définitive nettement plus anthropisée qu'une montagne pastorale dépourvue de prédateurs. Alors qu'elle est généralement tenue pour une marque et un gage de naturalité, l'arrivée des loups tend plutôt à renforcer les équipements et les aménagements et de manière générale les signes de présence humaine.

Pour en savoir plus :

Rapport intermédiaire d'activités du programme Life « Le retour du loup dans les Alpes françaises », N° Life 99 NAF/F/006299. Année 2002.

Consultable sur: www.paca.environnement.gouv.fr

Touristes et patous

Le patou ou Montagne des Pyrénées est une des principales races de chien utilisées en France pour protéger les troupeaux contre les grands prédateurs. Ces chiens pouvant effrayer voire agresser les personnes qui traversent le troupeau ou qui s'en approchent, des panneaux d'information, disposés sur les chemins qui mènent aux alpages, avertissent de leur présence et indiquent les attitudes à éviter.

Touristes et patous

Dans toutes les régions où coexistent des grands prédateurs et des troupeaux domestiques, des chiens de protection sont utilisés pour protéger les seconds contre les premiers. De très grande taille, leur allure et leur comportement sont souvent d'autant plus impressionnants que plusieurs chiens sont généralement nécessaires à la protection d'un seul troupeau.

Lorsque des loups sont arrivés dans les Alpes, des patous ont été introduits dans les troupeaux, d'une part parce que cette race de chien était encore employée dans quelques vallées pyrénéennes contre les ours et qu'il était donc possible de se procurer rapidement un assez grand nombre d'entre eux, d'autre part parce qu'on prête à ces chiens une psychologie plus adaptée au contexte alpin que d'autres races, réputées plus agressives. Des éleveurs ont également acquis des chiens de protection de race Maremme des Abruzzes.

L'importance et la diversité des pratiques touristiques dans les Alpes corsent sensiblement la tâche des éleveurs, des bergers et des chiens de protection. A ces derniers, on demande en effet à la fois de repousser les prédateurs – qui peuvent être les chiens des touristes – mais de ne pas se montrer agressifs envers les touristes eux-mêmes, quelle que soit la façon, parfois soudaine et surprenante, dont ils arrivent sur l'alpage. Les chiens doivent donc apprendre à distinguer les situations « anormales », où ils doivent intervenir, de celles où ils doivent s'en abstenir. Des éleveurs n'ont pu garder certains chiens qui se montraient agressifs et qui occasionnaient trop de conflits avec les touristes ou avec leurs voisins, les uns comme les autres déposant parfois des plaintes contre les éleveurs. Aucun accident sérieux n'est cependant survenu.

Les touristes doivent eux aussi apprendre à se comporter envers les troupeaux gardés et leurs chiens de protection. Il leur faut par exemple contourner le troupeau, plutôt que le traverser, et ne pas se mettre à courir même si plusieurs chiens de protection foncent sur eux en aboyant, ce qui est loin d'aller de soi.

Les mesures de protection, et singulièrement le recours aux chiens de protection, nécessitent ainsi un apprentissage de la part de l'ensemble des protagonistes, humains et non-humains, qui explique qu'elles ne puissent être mises en place du jour au lendemain, ni même d'une année à l'autre. Il faut du temps pour que les éleveurs, les bergers, les touristes, les brebis, les chiens de protection, ... sachent à qui ils ont affaire, les attitudes qu'ils peuvent ou doivent adopter ou, à l'inverse, éviter.

Pour en savoir plus :

Bobbé, S., 2000. Un mode de garde écologiquement correct : le chien de protection. *Ethnologie française*, 30 (3) : 459-472.

Durand, C. (2001). Intégration pastorale des chiens de protection - Bilan 1988 à 1998, ONCFS - Programme Life II: 46.

Aménagement d'une falaise

Certains alpages comportent des zones dangereuses comme des barres rocheuses d'où les moutons, lorsqu'ils sont affolés, peuvent se précipiter en grand nombre. Des attaques de loups ou de chiens errants entraînent alors la mort de plusieurs dizaines d'animaux. Des aménagements comme la pose de clôtures en bordure des falaises peuvent contribuer à limiter ces risques et à sécuriser les alpages.

Aménagement d'une falaise

Il arrive qu'une partie du troupeau, voire le troupeau tout entier, se déroche en cas de prédation sur un alpage particulièrement escarpé : les animaux, affolés, sautent du haut d'une barre rocheuse ou d'une falaise, une seule attaque provoquant alors la mort de plusieurs dizaines ou centaines de moutons.

Chaque été, un petit nombre d'attaques sont ainsi responsables d'une proportion importante des pertes totales enregistrées et représentent une véritable catastrophe pour les éleveurs impliqués. Des aménagements qui bloquent l'accès aux secteurs les plus dangereux contribuent à limiter ces accidents spectaculaires.

Certains alpages demeurent cependant particulièrement exposés. La présence de prédateurs peut même entraîner leur abandon si la garde et la surveillance des moutons s'y révèle trop délicate en raison de la difficulté d'accès, de la pente, ou encore de l'embroussaillage, ou si les risques de dérochement sont trop importants.

Afin que les éleveurs puissent aménager leurs alpages et renforcer la surveillance des troupeaux, ils sont encouragés à recourir à des aides-bergers dont le salaire est pris en charge par l'Etat.

Dérochement de moutons

Le dérochement de tout ou partie du troupeau est l'un des accidents les plus graves qui puissent survenir lors d'une attaque de grands prédateurs - loups ou chiens errants. Les moutons sont des animaux grégaires : en cas de panique, ils tendent à se suivre et il arrive qu'ils se précipitent les uns à la suite des autres du haut d'une falaise ou d'une barre rocheuse.

Dérochement de moutons

Depuis l'arrivée des loups dans les Alpes, des dérochements de moutons ont lieu quasiment chaque saison d'estive, entraînant en une attaque plusieurs dizaines voire centaines de victimes. En Savoie, en 2004, un dérochement a provoqué la mort de 50 moutons, ce qui représente 1/8 des pertes enregistrées durant la saison d'estive ; en 1999, 180 brebis avaient trouvé la mort dans un dérochement.

Ces événements dramatiques et spectaculaires sont abondamment commentés dans la presse et les photographies de monceaux de cadavres qu'il faut évacuer par hélicoptère sont largement diffusées par les organisations professionnelles agricoles.

Le risque de dérochement impressionne fortement les éleveurs qui, en quelques minutes, peuvent perdre des années de travail de sélection des animaux. Sur les alpages présentant d'importants escarpements, des aménagements sont réalisés qui visent à diminuer les risques de dérochement : on s'efforce notamment de bloquer l'accès aux falaises par des clôtures.

Les animaux domestiques victimes des attaques de prédateurs font l'objet d'indemnités, selon des barèmes négociés entre les services de l'Etat et les organisations professionnelles agricoles, à condition que la responsabilité des prédateurs sauvages ne soit pas totalement écartée, que des mesures de protection du troupeau aient été mises en oeuvre si l'on se trouve dans une zone de présence permanente des loups, et que les corps aient été retrouvés suffisamment rapidement : l'éleveur doit être en mesure de produire les animaux tués ou blessés devant des agents assermentés (agents de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage, agents des espaces protégés, gendarmes, etc.) chargés de dresser des constats.

Les animaux disparus ou retrouvés alors que les causes de leur mort ne sont plus identifiables ne sont pas indemnisés, ce que dénoncent d'ailleurs les éleveurs, en arguant de la difficulté à localiser des cadavres et du temps que cette recherche nécessite.

Une attaque par de grands prédateurs provoque par ailleurs un stress de l'ensemble du troupeau, qui se traduit par exemple par des avortements des brebis gestantes et par un moindre engraissement des agneaux. Aussi une prime de stress est-elle allouée pour chaque animal survivant jusqu'à un plafond de 300 têtes.

Nourrir les patous

Le patou ou Montagne des Pyrénées est la principale race de chiens utilisée dans les Alpes pour protéger les moutons contre les loups. Ces chiens de protection sont censés restés en permanence avec le troupeau et, en l'absence de berger, l'éleveur doit chaque jour monter un sac de croquettes pour les nourrir (un patou consomme environ 1 kg de croquettes par jour).

Nourrir les patous

L'introduction de chiens de protection dans les troupeaux fait partie des mesures mises en œuvre pour diminuer la prédation. Ces chiens, essentiellement de race Montagne des Pyrénées ou Maremme des Abruzzes, sont éduqués de manière à demeurer constamment avec les moutons. Ils doivent se montrer particulièrement vigilants lorsque la visibilité est faible – la nuit et par mauvais temps. On considère qu'il faut au moins deux chiens pour garder un troupeau : un animal seul s'ennuie et risque de délaissier les moutons. Certains gros troupeaux sont protégés par trois ou quatre chiens.

L'achat de ces chiens est subventionné mais leur nourriture, dont le coût est relativement élevé étant donné leur taille, reste à la charge des éleveurs. Les éleveurs des Alpes ne connaissaient pas l'usage de ces chiens et sont dans un premier temps souvent déconcertés par leur comportement, très différent de celui des chiens de conduite. Un suivi technique est d'autant plus nécessaire que les chiens sont généralement introduits dans l'urgence, alors que des attaques ont déjà eu lieu et que les moutons, et l'éleveur, sont en situation de stress.

Certains troupeaux de dimension petite ou moyenne sont gardés uniquement par des chiens. Les éleveurs doivent alors monter tous les jours sur l'alpage pour les nourrir, ce qui peut leur prendre une à deux heures. L'installation de distributeurs automatiques d'aliments a été envisagée mais l'idée a finalement été abandonnée : on estime que les chiens, même s'ils doivent être plus proches des moutons que des hommes, ont cependant besoin de garder un contact avec ces derniers et de recevoir des encouragements pour continuer de s'intéresser à leur travail.

Pour en savoir plus :

Bobbé, S., 2000. Un mode de garde écologiquement correct : le chien de protection. *Ethnologie française*, 30 (3) : 459-472.

Landry, J.-M., 1998. L'utilisation du chien de protection en Suisse. Une première analyse, KORA, 31 p.

Wick, P., 1998. Le chien de protection sur troupeau ovin. Utilisation et méthode de mise en place, ARTUS.

Témoignages d'éleveurs des Alpes maritimes à propos de leur expérience avec les chiens de protection, 2003. Association pour la promotion du pastoralisme dans les Alpes maritimes. 6 p. consultable sur www.appam.net

Gypaète

Le gypaète barbu est un rapace de très grande envergure. Il est actuellement en cours de réintroduction dans les Alpes, où il avait été exterminé. Il se nourrit uniquement d'os qu'il laisse tomber en vol et à grande hauteur, afin de les fracasser et d'avoir ainsi accès à leur moelle.

Gypaète

Le gypaète barbu figure parmi les espèces emblématiques que des gestionnaires et des protecteurs de la nature ont souhaité réintroduire dans les Alpes. En France, les premières opérations de réintroduction ont été tentées en Haute-Savoie, à l'initiative d'agents de la direction départementale de l'agriculture, à partir d'oiseaux capturés en Afghanistan, où l'espèce est commune. Ces premiers essais se sont soldés par des échecs complets et l'on a par la suite recouru aux animaux détenus par les différents zoos européens.

Le cheminement avait été l'inverse pour le bouquetin, puisque l'on avait d'abord fait appel à des animaux maintenus en captivité avant d'organiser des captures en milieu naturel. Pour chaque espèce, les réintroducteurs ont ainsi dû mettre au point des techniques particulières, qui se sont révélées particulièrement compliquées pour le gypaète.

La constitution de couples est en effet rendue délicate par l'absence de dimorphisme sexuel apparent. De petites incisions de l'appareil génital ont dans un premier temps été pratiquées pour déterminer, à l'aide d'un endoscope, si l'on avait affaire à des mâles ou à des femelles et pour former des couples reproducteurs ; on a par la suite procédé à des dosages hormonaux. Il ne suffit cependant pas de réunir des oiseaux des deux sexes pour qu'ils se reproduisent. Les incompatibilités d'humeur ne sont pas exceptionnelles et des couples qui ne s'entendaient pas ont dû être séparés.

En raison de toutes ces difficultés et de l'âge relativement avancé auquel les femelles procréent (environ sept ans), il a fallu du temps pour obtenir des jeunes. Ils sont élevés en volière par leurs parents avant d'être lâchés dans les sites retenus, le massif du Bargy et le Mercantour en France, le massif du Rauris en Autriche, etc., où ils doivent apprendre à s'alimenter et à voler seuls. Un programme international de réintroduction, dirigé par Asters, le gestionnaire des réserves naturelles de Haute-Savoie, a été élaboré, chargé notamment de planifier les réintroductions.

Chaque oiseau relâché reçoit un nom et peut être visuellement identifié et suivi grâce à une décoloration de certaines de ses plumes. Excellent voilier, le gypaète barbu colonise d'autres massifs à partir des sites de réintroduction. Un gypaète a par exemple été repéré pour la première fois en Vanoise en 1989 et la première reproduction y a été observée en 2002.

Le gypaète barbu passionne autant les agents des espaces protégés que les bouquetins il y a trente ou quarante ans. Leur progression est observée avec une attention extrême et une partie significative du temps de travail est consacré à leur suivi et à leur protection. Des négociations sont par exemple entreprises avec Edf pour éviter que les jeunes oiseaux ne soient victimes des lignes électriques.

Etant donné le régime alimentaire de l'animal – il se nourrit d'os – sa présence ne suscite généralement pas d'oppositions particulières de la part des éleveurs ni des chasseurs. Quelques rares cas de braconnage ont cependant été relevés, soit très loin des sites de

réintroduction, dans des régions où le gypaète n'est pas connu, soit parce que l'oiseau avait été confondu avec un aigle royal – lui aussi protégé.

Pour en savoir plus :

Terrasse J-F. *et al.* , 2001. *Le gypaète barbu : description, mœurs, observation, réintroduction, mythologie...* Paris, Lausanne, Delachaux et Niestlé.

Courtin, J.-P., 1987. *Protéger la montagne. Entre Léman et Mont-Blanc, des réserves naturelles et des hommes.* Lyon, La Manufacture.

Site internet : www.gypaete-barbu.com

Réseau d'observateurs

Des réseaux d'observateurs ont été constitués dans chacun des départements où la présence des loups est connue.

Principalement composés d'agents de différents services de l'Etat, ils visent à relever tout indice relatif à la présence des loups, de manière à mieux connaître la progression des prédateurs et à pouvoir réagir rapidement dans les secteurs nouvellement colonisés.

Réseau d'observateurs

La localisation et le comportement des loups peuvent être connus uniquement parce qu'il existe des observateurs qui relèvent régulièrement les indices de leur présence. Dès que la présence des loups dans un nouveau département est connue, un réseau de plusieurs dizaines de personnes est constitué, dont le rôle est de recueillir et de transmettre toute information susceptible de préciser les déplacements et les agissements des animaux.

L'ensemble des données recueillies sont transmises à l'Office national de la chasse et de la faune sauvage, qui les centralise, les confronte, et évalue leur validité. La plupart des correspondants sont des agents des services de l'Etat chargés de la gestion et de la protection des milieux naturels : Office national de la chasse et de la faune sauvage, Office national des forêts, espaces protégés : parcs nationaux, parcs naturels régionaux, réserves naturelles, etc. Les observateurs peuvent également être des naturalistes, des lieutenants de louveterie, et de manière générale toute personne intéressée, dès lors qu'elle a suivi une formation spécifique.

Lorsque des loups arrivent dans une région dont ils étaient absents depuis plusieurs décennies, quasiment personne, en effet, ne les connaît véritablement. Les membres des réseaux d'observation doivent donc recevoir une formation au cours de laquelle ils apprennent les critères qui permettent d'identifier les signes de présence des loups. La tâche est rendue particulièrement délicate en raison de la proximité physiologique et comportementale entre les loups et les grands chiens – ils appartiennent à la même espèce – et du fait de la présence, dans plusieurs massifs, de loups et de lynx. Il est parfois sinon souvent impossible d'attribuer de manière certaine un indice de présence à l'un des trois prédateurs.

Les indices laissés par les loups sont multiples. Il peut s'agir d'observations visuelles mais elles restent relativement rares, de traces dans la neige (qui procurent nombre de renseignements précieux sur les animaux : leur nombre, leurs itinéraires, etc.) mais aussi de carcasses, d'excréments, de poils, ou encore de hurlements.

Les indices parlent rarement d'eux-mêmes et demandent généralement à être interprétés. Ainsi, les excréments et les poils ne « disent » rien si l'on ne dispose pas de techniques d'analyse génétique. De même, il faut avoir observé un très grand nombre de proies pour espérer pouvoir décider si tel animal a été victime d'un loup, d'un chien errant ou d'un lynx.

Il faut encore trouver la carcasse peu de temps après l'attaque, le passage de prédateurs secondaires, tels que des renards, des sangliers ou des corbeaux, brouillant assez rapidement les traces laissées par le prédateur primaire.

Alpage abandonné

L'arrivée de grands prédateurs peut provoquer l'abandon d'alpages particulièrement difficiles, trop exigus pour accueillir un troupeau assez important pour être gardé, peu accessibles, trop embroussaillés ou encore trop escarpés. Le départ des troupeaux domestiques s'accompagne d'une modification de la végétation et notamment d'une colonisation de l'alpage par des espèces arbustives et ligneuses pionnières, telles que l'aulne vert.

Alpage abandonné

La mise en place de mesures de protection des troupeaux contre les grands prédateurs ne donnent pas les mêmes résultats selon les caractéristiques des alpages qui ne sont pas tous également faciles à aménager et à adapter à la présence de grands prédateurs. L'accessibilité de l'alpage, son relief et en particulier la présence de barres rocheuses et de falaises, son degré d'embroussaillage, sa superficie enfin sont des facteurs déterminants.

Trop petit, il ne peut recevoir suffisamment d'animaux pour justifier l'emploi d'un berger salarié. Trop embroussaillé, le travail de surveillance du berger et des chiens de protection devient extrêmement délicat, les prédateurs pouvant se cacher dans la végétation.

L'absence de route ou de piste carrossable rend difficile le quotidien du berger et oblige l'éleveur à monter tous les jours nourrir les chiens de protection s'ils sont seuls à garder le troupeau.

Enfin, un alpage très escarpé et contenant des barres rocheuses peut se révéler extrêmement dangereux, les moutons risquant de se dérocher s'ils sont pris de panique. Les alpages à moutons sont dans l'ensemble assez difficiles, les meilleurs herbages étant dans les Alpes traditionnellement réservés aux vaches laitières.

Des travaux d'amélioration pastorale peuvent certes être réalisés, et bénéficier d'aides publiques. Des pistes sont ouvertes qui desservent des alpages jusque-là accessibles seulement à pied ; des secteurs boisés ou embroussaillés sont défrichés de manière à augmenter la visibilité et à faciliter la surveillance par le berger et par les chiens. Mais les alpages les plus difficiles, qui cumulent tous les handicaps précédemment cités, doivent parfois être abandonnés : dans les conditions d'exploitation actuelles, il paraît quasiment impossible de continuer de les utiliser.

Le départ des troupeaux domestiques s'accompagne de profondes modifications de la flore. A basse altitude, des arbustes pionniers s'installent dans un premier temps, suivis par des arbres. Dans les Alpes du Nord, de nombreux versants jadis exploités sont aujourd'hui recouverts d'aulnes verts, de rhododendrons ou de myrtilliers. Le paysage et la faune se transforment en même temps que la végétation.

Une montagne qui cesse d'être exploitée change d'aspect, de couleurs et d'odeurs ; elle n'héberge plus les mêmes animaux ni les mêmes plantes, dont certaines sont favorisées par des pratiques agropastorales comme la fauche.

Elle n'attire plus les mêmes hommes : ceux qui apprécient les paysages ouverts sont rebutés par les alpages reconquis par la forêt ou abandonnés, qu'ils trouvent « sales », « laids », « négligés », tandis que des chasseurs et des naturalistes peuvent leur trouver de l'intérêt – les

friches et la forêt hébergent des espèces végétales et animales que l'on ne trouve pas sur les alpages – et même une certaine beauté.

Faune

L'arrivée des loups dans les Alpes s'inscrit dans un processus général de diversification de la faune sauvage en Europe occidentale. On trouve aujourd'hui plusieurs espèces de grands ongulés (cerfs, chevreuils, bouquetins), de grands rapaces (gypaètes barbus, vautours fauves) et de grands prédateurs qui avaient disparu ou qui étaient devenus extrêmement rares dans la première moitié du siècle dernier.

Faune

A partir de la seconde guerre mondiale, et plus encore des années 1960 et 1970, une série d'évolutions ont concouru à l'augmentation et à la diversification de la grande faune.

A mesure que l'activité touristique a pris de l'ampleur et que l'agriculture s'est intensifiée en plaine, les actifs agricoles qui formaient depuis des siècles l'essentiel de la population sont progressivement devenus minoritaires puis numériquement marginaux. Les espaces les moins favorables à une agriculture modernisée ont été progressivement abandonnés et reconquis par la friche ou par la forêt.

Une fraction croissante de la société s'est alarmée de la transformation des milieux naturels et de la disparition de nombreuses espèces et a œuvré pour que des espèces et des espaces soient protégés, en particulier dans les régions de montagne. Les Alpes françaises comptent actuellement trois parcs nationaux, plusieurs parcs naturels régionaux, de nombreuses réserves naturelles ainsi que des secteurs protégés par des arrêtés de biotope.

Des plans de chasse ont progressivement été adoptés, non sans réticences d'ailleurs, qui fixent le nombre d'animaux pouvant être abattus dans chaque société de chasse. A l'exception du sanglier, tous les ongulés sont aujourd'hui soumis à un plan de chasse.

Plusieurs espèces ont en outre été introduites ou réintroduites, à l'initiative de chasseurs, de gestionnaires ou de protecteurs de la nature. Des bouquetins, des cerfs, des chevreuils, des mouflons, des gypaètes barbus, des vautours fauves, des castors, des chats sauvages, ont été (re)lâchés en plusieurs endroits et à plusieurs reprises. Si ces opérations n'ont pas toutes été des succès, maintes d'entre elles ont atteint les objectifs que s'étaient fixés les (ré)introduceurs et les ont même parfois largement dépassés.

Pour toutes ces raisons, les Alpes sont nettement plus favorables à la grande faune sauvage qu'il y a quelques décennies, si aménagées et urbanisées soient-elles en ce début de troisième millénaire. Des espèces dont les effectifs étaient très faibles, comme le bouquetin, ont été sauvées de l'extinction ; d'autres ont prospéré et ont colonisé de nouveaux territoires, comme le cerf, le chevreuil, et le sanglier. Les grands prédateurs en profitent : eux aussi protégés, ils se nourrissent de proies sauvages, majoritairement en été et exclusivement en hiver, sauf dans certaines régions des Alpes du sud où les troupeaux domestiques sont dehors quasiment en permanence.

La présence d'espèces sauvages peut être sous-estimée et même ignorée lorsqu'on a affaire à des animaux extrêmement discrets. C'est le cas du lynx, dont le retour dans plusieurs massifs alpins ne provoque pas les mêmes conflits que le loup. Il ne vit pas en meute et son habitat est plutôt forestier : dans les Alpes, il se nourrit presque exclusivement de faune sauvage. Son installation mécontente certes une partie des chasseurs, qui redoutent une diminution des

populations de chevreuils, mais elle est pour les éleveurs sensiblement moins contraignante et moins lourde de conséquences que celle des loups.

La diversification et l'extension de la grande faune sauvage vont à l'encontre du discours dominant sur l'érosion de la biodiversité et expliquent qu'il soit souvent mal reçu par les populations locales. Elles ne signifient cependant pas que ce discours soit faux : les espèces qui reviennent dans les Alpes ne sont pas toutes très exigeantes et elles s'accommodent parfois d'une assez faible qualité des milieux naturels. Les loups, en particulier, sont des animaux ubiquistes, capables de s'adapter à toutes sortes de conditions. Leur présence indique moins un bon état de la nature que l'existence d'une quantité de nourriture suffisante et le statut de protection dont ils bénéficient.

Page 3.13.A

Naturalistes et wolf-howling

Un des moyens de localiser et de dénombrer les loups consiste à diffuser des hurlements préalablement enregistrés. Croyant avoir affaire à des congénères, les loups hurlent en réponse.

Cette technique des hurlements provoqués, couramment appelée « wolf-howling » est encore expérimentale dans les Alpes françaises.

Page 3.13.B_FR

Naturalistes et wolf-howling

Le recueil systématique d'indices de présence des loups par des réseaux d'observateurs fournit un grand nombre de renseignements. Il est cependant limité par les conditions atmosphériques : il y a parfois trop de neige pour sortir sans risques en montagne et, à l'inverse, le manque de neige complique à certains moments la tâche des observateurs, les empreintes étant alors beaucoup plus difficiles à déceler.

L'efficacité des réseaux d'observation dépend également de la disponibilité de leurs membres, qui diminue parfois au fil des années.

Une autre tactique existe, qui ne dépend pas de la météorologie et qui ne nécessite qu'une mobilisation réduite. Elle consiste à amener les loups à dévoiler eux-mêmes où et combien ils sont. Les loups communiquent en effet entre eux en hurlant – en « chantant », préfèrent dire les lycophiles – et la diffusion de hurlements préalablement enregistrés peut provoquer une réponse de leur part.

En Haute-Maurienne (Savoie), les premiers essais de wolf howling ont été réalisés à partir d'enregistrements prêtés par les scientifiques italiens à leurs homologues français. Les loups peuvent également répondre à de simples imitations de leurs hurlements par des humains un peu entraînés. Mais il faut être certain de bien recueillir la réponse de loups et non celle d'humains s'amusant à imiter des loups ou procédant eux-mêmes à une expérience de hurlements provoqués ! Aussi les séances de wolf howling sont-elles préférentiellement organisées dans des massifs reculés, où il est moins probable que les hurlements diffusés soient entendus par des humains et qu'ils y répondent.

La technique du wolf howling est encore expérimentale dans les Alpes françaises et les données qu'elle fournit sont croisées avec les données classiques d'observation et avec les résultats des analyses génétiques de manière à évaluer leur fiabilité.

Le chasseur

Un chasseur observe aux jumelles un sanglier occupé à fouir dans un pré.

Les sangliers, aujourd'hui assez nombreux dans de nombreuses régions alpines, constituent un gibier apprécié des chasseurs. Mais ils causent par ailleurs d'importants dégâts dans les terrains agricoles et sont de ce fait à l'origine de sérieux conflits avec les éleveurs.

Le chasseur

Le nombre des chasseurs a augmenté à mesure que le gibier est devenu plus abondant et moins farouche, et les armes meilleur marché. Beaucoup se réjouissent de pouvoir tirer, en plus des chamois, des cerfs, des chevreuils, des sangliers ou des mouflons. Le chasseur alpin est passé de la pénurie à l'abondance ; il a désormais l'embarras du choix — l'évolution des tableaux de chasse est à cet égard éloquente.

Pendant quelque temps, il y a eu à la fois un gibier relativement abondant et peu de règles à respecter, période dont certains chasseurs parlent aujourd'hui comme d'un âge d'or.

Des plans de chasse ont par la suite été instaurés qui ont bouleversé les pratiques cynégétiques et, avec elles, les rapports entre les chasseurs et leurs rapports aux animaux. Un quota a été fixé pour chaque espèce soumise à plan de chasse et pour chaque société de chasse. L'animal abattu doit en outre appartenir à une classe d'âge et parfois à un sexe donné. Les chasseurs sont tenus de fixer un bracelet à une patte de l'animal, qu'ils présentent le soir à une commission de contrôle. Des secteurs de chasse peuvent également être attribués et, pour éviter que la faune ne soit trop dérangée, des équipes sont constituées qui chassent à tour de rôle.

La chasse est ainsi beaucoup plus encadrée et contrôlée qu'elle ne l'était et certains, notamment parmi les plus anciens, s'en sont désintéressés. La modification de la réglementation s'est accompagnée de changements importants dans les rapports entre les chasseurs comme dans leurs rapports aux animaux. Alors qu'ils abattaient autrefois n'importe quel animal, l'objectif étant de tirer avant les autres, ils doivent aujourd'hui identifier l'animal, ce qui demande de l'observer suffisamment longtemps et peut requérir l'usage d'une longue-vue. Le bon chasseur n'est plus celui qui tue le plus, à présent qualifié de « viandard », mais celui qui, à distance, parvient à distinguer un chamois mâle d'une femelle et à dire si la longueur de ses cornes dépasse ou non celle de ses oreilles.

Les relations entre chasseurs et éleveurs ont également beaucoup évolué : elles se sont dans l'ensemble fortement dégradées. Il y a une génération encore, beaucoup d'éleveurs chassaient et tous les chasseurs possédaient aussi des animaux domestiques : il ne s'agissait pas de deux populations disjointes. Mais les éleveurs sont devenus moins nombreux et chacun d'eux s'est occupé de davantage d'animaux ; la main d'œuvre familiale s'est simultanément raréfiée, si bien que la charge de travail s'est accrue et que beaucoup d'éleveurs ont arrêté de chasser.

Les chasseurs, eux, n'ayant plus d'animaux domestiques, les éleveurs qui chassent ou les chasseurs qui élèvent d'autres animaux que des chiens sont aujourd'hui l'exception. Deux groupes se sont formés qui ont progressivement divergé et qui ne partagent plus les mêmes préoccupations. L'augmentation et la diversification de la faune sauvage inquiète les éleveurs et réjouit les chasseurs, sauf lorsqu'il s'agit de prédateurs.

Le sanglier notamment est une véritable pomme de discorde. Il est très apprécié des chasseurs, qui veillent à maintenir les populations relativement florissantes en ne tirant pas trop d'animaux, tandis qu'il est honni des éleveurs, en raison des dommages qu'il commet dans les alpages et dans les cultures. Même si les agriculteurs peuvent déclarer les dégâts et demander des indemnités, alimentées par les cotisations des chasseurs, la situation est tendue et parfois même franchement conflictuelle.

Pour en savoir plus :

Dalla Bernadina, S., 1994. Pour une ethnologie des frontières en milieu alpin. *Géographie et cultures*, 9: 57-76.

Dalla Bernadina, S., 1995. De l'emblème au portemanteau : fastes et déboires du trophée de chasse. Des bêtes et des hommes. Le rapport à l'animal : un jeu sur la distance. B. Lizet and G. Ravis-Giordani. Pau, Paris, Ed. du CTHS : 175-195.

Dalla Bernadina, S., 1996. *L'utopie de la nature. Chasseurs, écologistes et touristes*. Paris, Imago.

Dalla Bernadina, S., 1989. L'invention du chasseur écologiste : un exemple italien. *Terrain*, 13 : 130-139.

Mauz, I., 2002. Gens, cornes et crocs. Relations hommes-animaux et conceptions du monde, en Vanoise, au moment de l'arrivée des loups. Thèse, sciences de l'environnement, Paris, Engref, 511 p.

Traïni, C., 2004. Territoires de chasse. *Ethnologie française*, 1 : 41-48.

Page 3.15.A

Le départ d'un troupeau

A l'automne, les éleveurs transhumants et leurs troupeaux quittent l'alpage.

Les animaux sont acheminés par camions jusqu'au siège de l'exploitation ; les agneaux ayant atteint un poids suffisant sont alors vendus tandis que les autres sont engraisés quelque temps en bergerie.

Page 3.15.B_FR

Le départ d'un troupeau

A l'issue de la saison d'alpage, les éleveurs transhumants regagnent le siège de l'exploitation tandis que les éleveurs locaux restent en montagne jusqu'à l'arrivée des premières neiges.

L'objectif des éleveurs est de quitter l'alpage avec des agneaux commercialisables, qui pèsent environ 35 kilogrammes, ce qui représente 15 à 17 kg de viande. Les agneaux ayant atteint ce poids sont abattus et majoritairement vendus à la grande distribution, certains éleveurs essayant cependant de développer les circuits courts afin d'augmenter leur marge.

Le kilogramme de viande est payé au producteur de 5 à 6 euros, les prix variant assez fortement d'une année à l'autre et selon la qualité de la viande — les agneaux élevés en alpage bénéficient souvent de labels de qualité (Agneau d'Alpage, Agneau de l'Adret).

Ces prix ne permettent pas de dégager un revenu suffisant et les aides constituent une part très importante du revenu des éleveurs ovins.

Les agneaux n'ayant pas atteint le poids requis sont engraisés en bergerie avant d'être abattus. La présence de grands prédateurs peut réduire l'engraissement des agneaux de diverses façons : les animaux, stressés, se nourrissent moins ; ils se déplacent davantage puisqu'il faut chaque soir les ramener au parc, qui peut être assez distant du secteur où ils ont pâturé ; les éleveurs descendent plus tôt qu'ils ne l'avaient prévu, si la fin de la saison d'estive est marquée par des attaques répétées.

Page 3.16.A

Alpage à vaches

Les meilleurs alpages sont généralement réservés aux troupeaux de vaches laitières. La traite biquotidienne et la réalisation des parcs nécessitent la présence de bergers. Le lait est généralement descendu dans la vallée pour être transformé en fromage.

Page 3.16.B_FR

Alpage à vaches

Dans toutes les Alpes, les meilleurs alpages ont été réservés aux troupeaux de vaches laitières, les moutons et les chèvres, moins exigeants, étant relégués dans les secteurs les plus pentus et les plus caillouteux. Les vaches laitières nécessitent une main-d'œuvre relativement importante, pour la traite, pour installer et déplacer les parcs électriques dans lesquels sont contenus les animaux, éventuellement pour transformer le lait en fromage.

La fabrication fromagère a cependant souvent lieu dans les vallées : des pistes pastorales ont été construites qui permettent d'aller chercher le lait sur les alpages et de le transporter vers les vallées. Dans les alpages où la fabrication fromagère s'est maintenue, il a fallu mettre aux normes les bâtiments et notamment la salle de fabrication, ce qui représente un investissement important.

En France, quelques attaques de grands prédateurs ont été recensées sur des veaux mais les bovins restent dans l'ensemble très préservés et l'arrivée des loups n'a pas modifié les pratiques. Les éleveurs ovins le regrettent d'ailleurs parfois : les filières laitières et fromagères étant mieux organisées et davantage soutenues que les filières ovines, ils estiment que des dommages sur des troupeaux bovins leur auraient permis de mieux faire entendre leurs revendications.